

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 21 avril 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER, Joëlle GARCES, adjoints.

Béatrice BRABANT, Agnès LATAPIE, Christian GENIEZ, Anne-Laure JEAN BAPTISTE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Marc CAUMONT

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Christian GENIEZ

Éric DELCASSO procuration à Kate MARIE

Raphael BENOIT procuration à Philippe CARRERE

Jean-Laurent PEREZ

Céline FRECHOU

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Agnès LATAPIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026** est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA SEML ARAGNOUET PIAU ENGALY

(26-2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Arreau a des parts au capital de la SEML Aragnouet Piau Engaly et qu'à ce titre, la commune doit être représentée au conseil d'administration. Il convient de procéder à la nomination du nouveau représentant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la nomination de M le Maire afin de représenter la commune d'Arreau au conseil d'administration de la SEML Aragnouet Piau Engaly.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau